



Le Directeur général

NOTE DE SERVICE



A Messieurs :

- le Coordonnateur ;
- les Directeurs :
 - * du Contrôle interne ;
 - * de la Réglementation et de la Coopération internationale ;
 - * des Opérations douanières ;
 - * de la Facilitation et du Partenariat avec l'Entreprise ;
 - * du Renseignement et des Enquêtes douanières ;
 - * du Personnel et de la Logistique ;
 - * des Systèmes informatiques douaniers.
- les Directeurs régionaux ;
- les Conseillers techniques ;
- le Chef du Bureau particulier ;
- le Chef du Bureau des Relations publiques et de la Communication ;
- le Chef de la Division de la Formation.
- le Chef de la Division de l'Orientation et de la Prospective.

00002929

Objet : levée de la mesure de gel des importations d'oignons.

Référence : lettre circulaire n° 115/MCCSIPME/ARM/SP du 11 septembre 2018 portant levée de la mesure de gel des importations d'oignons.

Par lettre visée en référence, l'Agence de Régulation des Marchés (ARM) a bien voulu m'informer de la levée de la mesure de gel des importations d'oignons, à compter du **lundi 10 septembre 2018.**

Toutefois, l'autorisation d'importation demeure soumise à quota et est valable jusqu'au **31 décembre 2018, délai de rigueur.**

A cet effet, je vous instruis d'inviter les agents chargés des opérations de dédouanement, à veiller à la correcte observation de cette mesure.

J'attache du prix au respect strict des dispositions de la présente note de service.

Vous voudrez bien en assurer une large diffusion et me rendre compte de toute éventuelle difficulté d'application.



Oumar DIALLO